



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit : Extincteur à poudre chimique standard
Autres identifiants : Bicarbonate de sodium, SDC
Code(s) du produit : CH511, CH512, CH541
Code(s) de modèle pour les extincteurs : A620, 403, 408, 409, 412, 447, 451, 453, 457, 459, 462, 468, 471, 477, 482, 489, 482, 492, 498, 568, 574, 582, 721, 761, 782
Utilisation recommandée : Suppression des incendies des feux de classe B et C.
Non destiné à la consommation humaine ou animale.
Fabricant : AMEREX CORPORATION
Adresse Internet : www.amerex-fire.com
Adresse : 7595, Gadsden Highway, P.O. Box 81
Trussville, AL 35173-0081
États-Unis d'Amérique
Numéro de téléphone de l'entreprise : (205) 655-3271
Adresse e-mail : info@amerex-fire.com
Contact en cas d'urgence : Chemtrec 1(800)424-9300 ou
(703) 527-3887
Modifié : 13 mars 2018

Section 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

GHS – Classification

Santé	Environnement	Physique
Toxicité aiguë : Catégorie 5	Aucun	Aucun
Corrosion / irritation cutanée : Catégorie 3	Aucun	Aucun
Sensibilisation cutanée : Non	Aucun	Aucun
Yeux : Catégorie 2A	Aucun	Attention
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) –Catégorie 3	Aucun	Attention
Cancérogène : Catégorie Aucune	Aucun	Aucun

GHS - Symbole(s) de l'étiquette :



Si pressurisé : Gaz sous pression



GHS - Mot(s) :

Attention

Autres dangers ne donnant pas lieu à une classification : Le mica peut contenir de petites quantités de quartz (silice cristalline). Une exposition prolongée à la poussière de silice cristalline respirable – à des concentrations dépassant les limites d'exposition professionnelle – peut augmenter le risque de développer une maladie pulmonaire invalidante, connue sous le nom de silicose. Le CIRC a trouvé des preuves limitées de cancérogénicité pulmonaire de la silice cristalline chez les humains. Dans le cas d'une utilisation normale de ce produit, l'exposition à la silice devrait être nulle.

L'argile attapulgite utilisée dans ce produit a une longueur de fibre inférieure à 5 µm; par conséquent, l'argile n'est pas considérée comme cancérogène chez les animaux ou les humains.

GHS - Phrases de risque

Danger pour le GHS	Code(s) GHS	Phrase (s) de code
Physique	H229	*- Contenu sous pression ; peut exploser s'il est chauffé.
Santé	H303 315 319 335 373	Peut-être nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Provoque une grave irritation des yeux. Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut causer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Environnement	Aucun	
De précaution :		
Généralités	P101	Si les conseils médicaux sont nécessaires, garder à disposition le récipient ou l'étiquette du produit.
Préventions	P251 261 264 280	Ne pas percer ou brûler, même après utilisation. Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Laver soigneusement la peau exposée après manipulation. Porter des gants de protection / des vêtements de protection / une protection oculaire / une protection du visage.
Réponses	P312 321 362 302+352 304+340 305+351+338 342+311 332+313 337+313	Appelez un médecin si vous ne vous sentez pas bien. Traitement spécifique (voir section 4. Mesures de premiers secours). Enlever les vêtements contaminés. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau. EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur dans un endroit ventilé. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. . Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées - continuer à rincer. En cas de symptômes respiratoires : appeler un médecin. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
Stockage	P410+403	*- Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.
Disposition	P501	Éliminer le contenu par l'intermédiaire d'une entreprise d'élimination des déchets agréée. Les conteneurs contaminés devraient être éliminés comme produit non utilisé.

* - Si sous pression

Section 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Numéro CE	REACH Numéro d'enregistrement	CAS Numéro	Poids %
Bicarbonate de sodium	20 5-633-8	Indisponible	144-55-8	> 89
Argile Attapulgite	601 - 805-5	Indisponible	12174-11-7	<9
Séricite Silicate de potassium et d'aluminium	310-127-6	Indisponible	12001-26-2	<4
Huile de silicone méthyl hydrogénopolysiloxane	Non Applicable	Indisponible	63148-57-2	<0.5

Aperçu d'urgence:

Fine poudre blanche, inodore.

Effets néfastes sur la santé, et symptômes :

Peut être un léger irritant pour le système respiratoire et les yeux; Légèrement irritant pour la peau. Les symptômes peuvent inclure la toux, l'essoufflement et l'irritation des poumons, des yeux et de la peau. L'ingestion, bien qu'improbable, peut causer une irritation gastro-intestinale et un œdème (rétention d'eau).

Section 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Exposition des yeux :

Provoque une irritation grave. Rincer les yeux avec de l'eau et répéter jusqu'à ce que la douleur cesse. Consulter un médecin si une irritation se développe ou si des changements de vision se produisent.

Exposition cutanée :

Provoque une irritation cutanée. En cas de contact, laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Inhalation :

Peut causer une irritation accompagnée de toux. En cas d'irritation ou de détresse respiratoire, déplacer la victime à l'air frais. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Ingestion :

Les symptômes de surdosage peuvent inclure la soif, des nausées, une diarrhée grave et des vomissements. Si la victime est consciente et alerte, donnez 2-3 verres d'eau à boire. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin immédiatement. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Pour éviter l'aspiration du

produit avalé, déposez la victime sur le côté avec la tête plus basse que la taille.

Conditions médicales possiblement aggravées par l'exposition :

L'inhalation du produit peut aggraver les problèmes respiratoires chroniques existants tels que l'asthme, l'emphysème ou la bronchite. Le contact avec la peau peut aggraver les maladies cutanées existantes. Une surexposition chronique peut provoquer une pneumoconiose (maladie du "poumon poussiéreux").

Section 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés inflammables :	Ininflammable
Point d'éclair :	Non déterminé
Moyens d'extinction appropriés :	Incombustible. CO ₂ , poudre d'extinction ou jet d'eau. Combattre les incendies plus importants avec un jet d'eau ou une mousse résistante à l'alcool.
Produits de combustion dangereux :	Oxydes de carbone (y compris CO ₂ et CO)
<u>Données d'explosion :</u>	
Sensibilité à un impact mécanique :	Pas sensible
Sensibilité à une décharge statique :	Pas sensible
Dangers inhabituels d'incendie / d'explosion :	En cas d'incendie, ce produit peut se décomposer en libérant des oxydes de carbone, de potassium et d'azote (voir Section 10).
Équipement de protection et Précautions pour les pompiers :	Comme dans tout incendie, portez un appareil de protection respiratoire autonome. NIOSH (approuvé ou équivalent) et é un ensemble complet de vêtements de protection

Section 6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions personnelles :	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate.
Équipement de protection individuelle :	Minimum - des lunettes de sécurité, des gants et un demi-masque respiratoire.
Procédures d'urgence :	Non applicable

Méthodes de confinement :	Prévenir d'autres fuites ou déversements si cela peut être fait en toute sécurité.
Méthodes de nettoyage :	Eviter la formation de poussière. Nettoyer le matériau libéré en utilisant un aspirateur, un balai humide ou une pelle pour minimiser la production de poussière. Utiliser des sacs et des fûts pour l'élimination dans des récipients correctement étiquetés. Ventiler la zone et laver le site de déversement une fois la collecte terminée.
Autre :	Si le produit est contaminé, utilisez un ÉPI et un confinement approprié à la nature du produit chimique / matériau le plus toxique du mélange.

Section 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions personnelles :	Utiliser l'ÉPI approprié lors de la manipulation ou de la maintenance des équipements, et se laver soigneusement après manipulation (voir Section 8).
Conditions de stockage / manipulation en toute sécurité :	Conserver le produit dans le contenant d'origine ou l'extincteur. Les contenus peut être sous pression – inspecter extincteur compatible avec l'étiquetage du produit, afin d'assurer l'intégrité du récipient.
Produits incompatibles :	Ne pas mélanger avec d'autres agents d'extinction, Incompatible avec des agents oxydants puissants et des acides forts. Ne pas entreposer dans un endroit très humide
Produits de décomposition dangereux :	Oxydes de carbone et de sodium.
Polymérisation hasardeuse :	Ne se produira pas.

Section 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Nom chimique	PEL OSHA	ACGIH TLV	DFG MAK *	EU BLV
Bicarbonate de sodium	PNOC ** Poussière totale, 15 mg/m ³ Fraction respirable, 5 mg/m ³	PNOC Poussière totale, 10 mg/m ³ Fraction respirable, 3 mg/m ³	PNOC Poussière totale, 4 mg/m ³ Fraction respirable, 1,5 mg/m ³	Non Applicable
Argile Attapulgite	PNOC ** Poussière totale, 15 mg/m ³ Fraction respirable, 5 mg/m ³	PNOC Poussière totale, 10 mg/m ³ Fraction respirable, 3 mg/m ³	PNOC Poussière totale, 4 mg/m ³ Fraction respirable, 1,5 mg/m ³	Non Applicable
Séricite Silicate de potassium et d'aluminium	PNOC **** 20 mppcf	PNOC Poussière totale, 10 mg/m ³ Fraction respirable, 3 mg/m ³	PNOC Poussière totale, 4 mg/m ³ Fraction respirable, 1,5 mg/m ³	Non Applicable
Huile de silicone méthyl hydrogénopolysiloxane	NR ***	NR	NR	Non Applicable

* DFG MAK - Limites réglementaires de l'Allemagne, OSHA PEL - Limites réglementaires aux États-Unis, ACGIH TLV - Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux valeur limite de seuil, EU BLV- Valeurs limites biologiques de l'UE : **PNOC - Particules non classifiées ailleurs (ACGIH) également appelées particules autrement réglementé (OSHA) *** NR = non réglementé. Toutes les valeurs sont des concentrations moyennes pondérées dans le temps de 8 heures.

Contrôles d'ingénierie :

Douches
Stations de lavage oculaire
Systèmes de ventilation

Équipement de protection individuelle - EPI Code E :

Le besoin d'une protection respiratoire n'est pas obligatoirement nécessaire pendant une exposition à court terme. Pendant la production, le fabricant doit faire preuve de jugement concernant le besoin d'EPI.



Protection des yeux / du visage :

Lunettes de protection chimiques bien ajustées.

Protection du corps et de la peau :

Porter des gants de protection / combinaisons.

Protection respiratoire :

Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation est ressentie, une protection respiratoire approuvée par le NIOSH doit être portée. Utiliser des respirateurs P100 pour une exposition limitée. Utiliser un respirateur à purification d'air (APR) avec des

filtres à particules à haute efficacité (HEPA) pour une exposition prolongée. Des respirateurs à adduction d'air à pression positive peuvent être nécessaires pour les concentrations élevées de contaminants atmosphériques. Une protection respiratoire doit être fournie conformément aux exigences actuelles en matière de sécurité et de santé. Le besoin d'une protection respiratoire n'est pas susceptible d'être utilisé à court terme dans des zones bien ventilées.

Mesures d'hygiène :

De bonnes pratiques d'hygiène individuelles sont essentielles, comme ne pas manger, fumer ou toucher sa bouche avec ses mains lors de la manipulation. Se laver soigneusement après manipulation.

Section 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Poudre blanche, solide, inodore et fine
Poids moléculaire :	NaHCO ₃ : 84,01
Odeur :	Pas d'information disponible
Seuil olfactif :	Pas d'information disponible
Température de décomposition °C :	NaHCO ₃ : 50
Point de congélation °C :	Environ 50 (se décompose en carbonate de sodium)
Point initial d'ébullition °C :	851
État physique :	Poudre cristalline
pH:	Environ 8,3
Point d'éclair °C :	Aucun
Température d'auto-inflammation °C :	Aucun
Point / plage d'ébullition °C :	Non applicable. Se décomposera
Point / plage de fusion °C :	Non applicable
Inflammabilité	Ininflammable
Limites d'inflammabilité / d'explosion dans l'air °C :	Supérieures - Non ; Inférieures - Non
Propriétés explosives :	Aucune
Propriétés oxydantes :	Aucune
Composant volatile (% vol) :	Non applicable
Taux d'évaporation :	Non applicable
Densité de vapeur :	Non applicable
Pression de vapeur à 25 °C :	Faible; Est 3,73e-09 mmhg
Gravité spécifique à 25 °C :	NaHCO ₃ : Environ 1,2 sous forme de poudre
Solubilité :	Le produit est enrobé - pas immédiatement soluble dans l'eau.
Coefficient de partage :	Pas d'information disponible

Viscosité :
REMARQUE:

Non applicable
NaHCO₃ - Bicarbonate de sodium

Section 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La stabilité :	Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.
Réactivité :	Réagit exothermiquement avec les acides pour générer du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone. Réaction dangereuse avec le phosphate de mono-ammonium et les alliages de sodium et de potassium.
Incompatibles :	Eviter le contact avec les agents oxydants et les acides forts. Le contact avec le phosphate de monoammonium, en particulier en présence d'eau, peut entraîner une augmentation de la pression due à la production d'ammoniac et de gaz carbonique. L'humidité accélérera cette réaction. L'alliage de sodium et de potassium peut provoquer une réaction violente avec certains agents d'extinction, tels que le bicarbonate de sodium. Les mélanges de bicarbonate de sodium et de 2-furaldéhyde peuvent s'enflammer spontanément lorsqu'ils sont exposés à l'air. Le bicarbonate de sodium est incompatible avec le chlorhydrate de dopamine, le lactate de pentazocine, l'aspirine et le salicylate de bismuth et de nombreux sels alcalins.
Conditions à éviter :	Stockage ou manipulation près des produits incompatibles.
Produits de décomposition dangereux :	Oxydes de carbone, d'azote et de potassium. La chaleur du feu peut libérer du monoxyde de carbone.
Possibilité de réactions dangereuses :	Aucun
Polymérisation dangereuse :	Ne se produit pas

Section 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies probables d'exposition :	Inhalation, contact cutané et oculaire.
Symptômes :	
Immédiat :	
Inhalation :	Irritation, toux
Yeux :	Irritation
Peau :	Irritation
À retardement :	Les symptômes semblent être relativement immédiats
Toxicité aiguë :	Relativement non toxique
Toxicité chronique :	
Exposition de courte durée :	Aucun connu
Exposition de longue durée :	Comme pour toutes les poussières, une pneumoconiose ou une maladie pulmonaire poussiéreuse peut résulter d'une exposition chronique.

Valeurs de toxicité aiguë - Santé

Nom chimique	LD50		CL50 (Inhalation)
	Oral	Dermique	
Bicarbonate de sodium	4 220 mg/kg (rat)	> 2 000 mg/kg (lapin)	900 mg/m ³ (rat)
Argile Attapulgite	Aucun	Aucun	Aucun
Séricite Silicate de potassium et d'aluminium	Aucun	Aucun	Aucun
Huile de silicone méthyl hydrogénopolysiloxane	Aucun	Aucun	Aucun

Toxicité pour la reproduction : Les ingrédients de ce produit ne sont pas connus pour avoir des effets reproducteurs ou tératogènes.

Organes cibles et effets (TOST) : Système respiratoire (irritant léger). Ce produit est un irritant léger pour les tissus épithéliaux (yeux, muqueuses, peau) et peut aggraver une dermatite. Aucune information n'a été trouvée indiquant que le produit provoque une sensibilisation.

Autres catégories de toxicité

Nom Chimique	Mutagénicité des cellules germinales	Cancérogénicité	Reproducteur	TOST Exposition unique	TOST Exposition répétée	Aspiration
Bicarbonate de sodium	Aucun	Aucun	Aucun	Catégorie 3	Aucun	Aucun
Argile Attapulgite	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Les reins	Aucun
Séricite Silicate de potassium et d'aluminium	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Huile de silicone méthyl hydrogénopolysiloxane	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun

Section 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité :	Faible
Persistance / Dégradabilité :	Soluble dans l'eau; NaHCO ₃ : 96 g/L à 20 ° C
Probabilité de biodégradation rapide :	NaHCO ₃ Est: 0,718 (rapide)
Probabilité de biodégradation anaérobie :	NaHCO ₃ Est: 0,836 (rapide)
Potentiel de bioaccumulation :	Faible
Facteur de bioconcentration :	NaHCO ₃ Est: 3,16 L/kg
Mobilité dans le sol :	Vitesse d'évaporation lente; soluble dans l'eau, peut être lessivé dans les eaux souterraines.
Log Koc :	NaHCO ₃ Est: - 2,06
REMARQUE :	NaHCO ₃ - Bicarbonate de sodium
<u>Autres effets écologiques néfastes :</u>	Aucun autre effet connu à ce moment

Valeurs de toxicité aquatique - Environnement - Recherche

Nom chimique	Aigu (CL50)	Chronique (CL50)
Bicarbonate de sodium	7 700 mg/L (truite arc-en-ciel)	4 100 mg/L (puce d'eau)
Argile Attapulgite	Non Applicable	Non Applicable
Séricite Silicate de potassium et d'aluminium	Non Applicable	Non Applicable
Huile de silicone méthyl hydrogénopolysiloxane	Non Applicable	Non Applicable

Valeurs de toxicité aquatique – Environnement – Estimations

Nom chimique	Aigu (CL50)	EC50
Bicarbonate de sodium	8 259 mg/L (poisson 96 heures) 3 737 mg/L (Daphnie 48 heures)	1 088 mg/L (algues vertes 96 heures)
Argile Attapulgite	Non Applicable	Non Applicable
Séricite Silicate de potassium et d'aluminium	Non Applicable	Non Applicable
Huile de silicone méthyl hydrogénopolysiloxane	Non Applicable	Non Applicable

Section 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Manipulation en toute sécurité :	Utiliser l'EPI approprié lors de la manipulation et se laver soigneusement après manipulation (voir Section 8).
Considérations relatives à l'évacuation des déchets :	Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

Emballage contaminé :

Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

REMARQUES :

Ce produit n'est pas un déchet dangereux RCRA classiquement dangereux ou répertorié. Éliminer selon les lois nationales ou locales, qui peuvent être plus restrictives que les lois ou règlements fédéraux. Le produit utilisé peut être altéré ou contaminé, ce qui crée différentes considérations d'élimination.

Section 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
--

Numéro ONU :	Non Applicable
Nom officiel d'expédition ONU :	Non Applicable
Classe de danger pour le transport :	Non Applicable
Groupe d'emballage :	Non Applicable
Polluant marin ? :	NON
IATA	Non réglementé

Département des transports (DOT) des États-Unis	Non réglementé
--	----------------

REMARQUES :

Ce produit n'est pas défini comme une matière dangereuse selon la norme 49 CFR 172 du Ministère des transports américain (DOT), ou par la réglementation relative aux Transports du Canada «Transports de marchandises dangereuses ».

Précautions particulières pour l'expédition :

Les informations de transport ci-dessus couvrent l'extincteur chimique sec ordinaire tel qu'il est expédié dans des conteneurs de vrac et non lorsqu'il est contenu dans des extincteurs ou des systèmes d'extinction d'incendie. En cas d'expédition dans un extincteur d'incendie à pression stockée, et pressurisé avec un gaz propulseur ininflammable, inerte et non toxique, l'extincteur est considéré comme une matière dangereuse par le Ministère des transports américain et le Transport du Canada. Le nom officiel d'expédition doit être EXTINCTEUR D'INCENDIE et la désignation de l'ONU est UN1044. La classe / division de danger du DOT est QUANTITÉ LIMITÉE en cas de pressurisation inférieure à 241 psig et en cas d'expédition par transport routier ou ferroviaire. Utiliser une étiquette de Gaz ininflammable (classe 2,2) en cas d'expédition par transport aérien.

Groupe d'emballage – Non Applicable

Section 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Statuts des inventaires internationaux : Tous les ingrédients sont dans les inventaires suivants

Pays	Agences	Statut
États-Unis d'Amérique	TSCA	Oui
Canada	DSL	Oui
Europe	EINECS/ELINCS	Oui
Australie	AICS	Oui
Japon	MITI	Oui
Corée du Sud	KECL	Oui

Restrictions REACH du Titre XVII : Aucune information disponible

Nom chimique	Substances Dangereuses	Solvants organiques	Substances nocives dont les noms sont à indiquer sur l'étiquette	Registre de rejets et transferts de polluants (Classe II)	Registre de rejets et transferts de polluants (Classe I)	Loi de contrôle de poisons et de substances délétères
Bicarbonate de sodium	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable
Argile Attapulgite	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable
Séricite Silicate de potassium et d'aluminium	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable
Huile de silicone méthyl hydrogénopolysiloxane	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable

Composant	ISHA – Substances nocives interdites pour la fabrication, l'importation, le transfert ou l'approvisionnement	ISHA – Substances nocives exigeant une autorisation	Liste de classification des produits chimiques toxiques (TCCL) – Produits chimiques toxiques	Inventaire de rejets toxiques (TRI) – Groupe I	Inventaire de rejets toxiques (TRI) –Group II
Bicarbonate de sodium	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable
Argile Attapulgite	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable
Séricite Silicate de potassium et d'aluminium	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable
Huile de silicone méthyl hydrogénopolysiloxane	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable

Phrases européennes de risque et de sécurité :

Classification de l'UE :	XN	Irritant
Phrases R :	20 36/37	Nocif par inhalation. Irritant pour les yeux, les voies respiratoires.
Phrases S :	22 24/25	Ne pas respirer la poussière. Éviter le contact avec la peau et les yeux

26	En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau et consulter un médecin.
36	Porter des vêtements de protection appropriés

U.S. Federal Regulatory Information:

SARA 313:

Section 313 du titre III de la loi Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA) – Ce produit ne contient pas de produits chimiques soumis aux exigences de déclaration de la Loi et du titre 40 du Code des règlements fédéraux, Partie 372. Aucun des produits chimiques de ce produit n'est soumis aux exigences de déclaration en vertu de la loi SARA, ou à des quantités de planification de seuil SARA (TPQ) ou des quantités à déclarer CERCLA (QR) ou est réglementé en vertu de la TSCA 8(d).

SARA 311/312 Catégories de danger :

Danger aigu pour la santé :	Non
Danger chronique pour la santé :	Non
Risque d'incendie :	Non
*-Danger de libération soudaine de pression :	Oui
Danger de réaction :	Non

*- Uniquement applicable si le matériau est dans un extincteur pressurisé.

Lois sur la qualité de l'eau et de l'air (Clean Water/Clean Air Acts) :

Ce produit ne contient aucune substance réglementée comme polluant en vertu de la Clean Water Act (40 CFR 122,21 et 40 CFR 122,42) ou Clean Air Act, Section 112 Polluants atmosphériques dangereux (PAD) (voir 40 CFR 61) et l'article 112 des amendements à la Clean Air Act de 1990.

Informations réglementaires des États-Unis :

Les substances chimiques de ce produit sont couvertes par les réglementations spécifiques de l'État, comme indiqué ci-dessous :

Alaska - Substances dangereuses et toxiques désignées : Aucune

Californie - Limites d'exposition admissibles pour les polluants chimiques : Aucune

Floride - Liste de substances : poussière de mica

Illinois - Liste de substances toxiques : Aucune

Kansas - Section 302/303 Liste : Aucune

Massachusetts - Liste des substances : poussière de mica

Minnesota - Liste de substances dangereuses : Aucune

Missouri – Informations relatives à l'employeur / Liste de substances toxiques : Aucune

New Jersey - Droit à connaître la liste de substances dangereuses : Aucun

Dakota du Nord - Liste de produits chimiques dangereux, quantités à déclarer : Aucune

Pennsylvanie - Liste de substances dangereuses : Aucune
Rhode Island - Liste de substances dangereuses : poussière de mica
Texas - Liste de substances dangereuses : Aucune
Virginie-Occidentale - Liste de substances dangereuses : Aucune
Wisconsin - Substances toxiques et dangereuses : Aucune

Proposition 65 de la Californie : Aucun composant n'est répertorié dans la liste de la Proposition 65 de la Californie.

Autre :

Mexique - Grade	Aucun composant répertorié
Canada - Classe de danger SIMDUT	Aucun composant répertorié

Section 16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité (FDS) se conforme aux exigences des réglementations ou normes des États-Unis, du Royaume-Uni, du Canada, de l'Australie, et de l'UE, et se conforme au format proposé ANSI Z400,1 de 2003.

Date d'émission :	17 juin 2012
Date de révision :	14 mars 2018
Notes de révision :	Aucun

Les renseignements donnés ici sont établis de bonne foi mais aucune garantie implicite ou explicite n'est donnée. Révisé par William F. Garvin, CIH.